

Stratégie de gestion
des cas et des contacts

Protéger les Ontariennes et les Ontariens grâce à une gestion améliorée des cas et des contacts



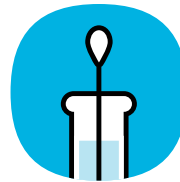
Protéger les Ontariennes et les Ontariens grâce à une gestion améliorée des cas et des contacts

Stratégie de
gestion des cas et
des contacts

L'Ontario continue d'agir en réponse à l'écllosion de COVID-19 et de mettre en place de nouvelles mesures pour assurer la sécurité des personnes. La province a annoncé de nouvelles directives telles que l'éloignement physique et le port d'un couvre-visage et en mai, elle a instauré une stratégie de dépistage élargie afin que tous les nouveaux cas d'infection soient détectés le plus rapidement possible afin de contenir la propagation du virus.



Mesures de santé publique comme l'éloignement physique et le port d'un couvre-visage



Dépistage des Ontariens symptomatiques et asymptomatiques, mais à risque



Recherche de tous les contacts étroits de chaque cas confirmé de COVID-19

Lorsque les Ontariens ont un résultat positif à la COVID-19, il est essentiel que les responsables de la santé publique procèdent rapidement à un suivi rigoureux auprès des proches de ces personnes. La gestion des cas et la recherche des contacts jouent un rôle primordial dans la prévention de la propagation du virus. Le personnel de la santé publique aide à freiner la propagation de la COVID-19 dans les communautés en déterminant où une personne pourrait avoir été infectée et en prenant les mesures nécessaires pour prévenir toute éventuelle propagation.

L'Ontario continue de travailler sans relâche pour freiner la propagation de la COVID-19 et, pour se préparer à une éventuelle deuxième vague à l'automne, la province a élaboré une stratégie améliorée de gestion des cas et des contacts.

Avec cette stratégie améliorée, axée sur le renforcement de la capacité de gestion des cas et des contacts :

- tous les contacts étroits seront identifiés et joints rapidement, feront l'objet d'un examen rigoureux et seront avisés de subir un test de dépistage, et un suivi quotidien sera effectué pour une période pouvant aller jusqu'à 14 jours;

- les bureaux de santé publique seront appuyés par du personnel supplémentaire;
- les outils technologiques seront améliorés au moyen d'un système provincial de gestion des cas et des contacts;
- une application respectant la vie privée de chacun sera lancée et émettra des avis à l'intention des Ontariens qui pourraient avoir été exposés au virus.

Cette stratégie de gestion des cas et des contacts aidera à la réouverture progressive en cours en Ontario, comme indiqué dans le document [*Un cadre visant le déconfinement de la province.*](#)

Mise à jour de la marche à suivre pour la gestion des cas et la recherche des contacts

L'Ontario met en place des directives plus strictes pour les bureaux de santé publique afin que la gestion des cas et des contacts se poursuive rapidement et de manière efficace pour prévenir la propagation de la COVID-19. Pour ce faire, l'Ontario exige que :

- toutes les personnes qui ont été en contact étroit avec un cas positif soient contactées dans les 24 heures suivant leur identification;
- tous les contacts étroits reçoivent la directive de s'isoler pendant 14 jours;
- les contacts étroits fassent l'objet d'un suivi quotidien pendant toute la durée de leur isolement volontaire;
- un test de dépistage soit fortement recommandé à tous les contacts étroits des personnes infectées.

La prévention est plus efficace lorsque les cas et les contacts se placent en isolement volontaire le plus tôt possible. L'un des éléments clés de cette stratégie consiste à aider les personnes à passer un test de dépistage, puisque la capacité d'informer les contacts d'une possible exposition au virus pour en prévenir la propagation dépend du dépistage des cas positifs.

L'outil d'auto-évaluation en ligne aide les Ontariens à vérifier s'ils devraient passer un test. Cet outil leur permet de s'inscrire afin qu'on les rappelle pour leur donner des renseignements sur le test, le processus de dépistage et l'isolement volontaire.

Santé publique Ontario a préparé des documents pour les centres d'évaluation contenant des conseils importants de santé publique pour aider ces personnes à s'auto-isoler le plus rapidement possible. Ces documents indiquent clairement qui devrait s'auto-isoler, invitent les personnes concernées à essayer de trouver où elles pourraient avoir contracté la COVID-19 et leur demandent de ne pas oublier de noter les noms de toutes les personnes avec qui elles pourraient avoir été en contact récent au cas où leur test serait positif.

L'Ontario collaborera avec les écoles, les établissements d'enseignement postsecondaire et les lieux de travail afin de leur fournir des conseils sur la recherche des contacts dans ces milieux, notamment en conservant une liste des présences des employés afin que les contacts puissent être retracés dès que possible en présence d'un cas positif. La province continue de collaborer avec le gouvernement fédéral pour offrir soutien et conseils aux voyageurs qui rentrent au pays avec la réouverture des frontières internationales.

L'Ontario dispose d'un plan pour accroître la capacité des bureaux de santé publique en veillant à ce que les ressources nécessaires soient en place pour appuyer cette nouvelle directive.

SOINS DE SANTÉ VIRTUELS

Santé Ontario a rapidement lancé un programme de surveillance à domicile des patients malades atteints de la COVID-19 dans l'ensemble de la province. Ce programme permet aux patients de s'auto-isoler en toute sécurité, en continuant d'avoir accès aux soins cliniques dont ils ont besoin. Ces soins virtuels permettront aux personnes atteintes de la COVID-19 et aux autres patients vulnérables d'obtenir les soins cliniques et le suivi approprié dans leur milieu et de recevoir une évaluation médicale ou des soins actifs au besoin.

**Augmenter
l'effectif**

La gestion des cas et des contacts pour les maladies à déclaration obligatoire constitue l'une des tâches essentielles des bureaux de santé publique. L'ampleur de la COVID-19 les a toutefois obligés à intensifier rapidement leurs efforts. À l'heure actuelle, environ 1 500 membres du personnel des bureaux de santé publique sont à pied d'œuvre pour le suivi des cas, la recherche des contacts et la communication avec ces personnes.

Au début de la pandémie, de nombreux groupes se sont mobilisés pour aider aux efforts de recherche des contacts. Santé publique Ontario et le ministère de la Santé ont élaboré et supervisé la formation d'étudiants en médecine et de professionnels de la santé à la retraite de partout dans la province qui ajouteront leurs compétences à celles des bureaux de santé publique et aideront à joindre les contacts de personnes atteintes et à effectuer les suivis. Des membres du personnel de Santé Ontario, d'Hydro One, d'Ostéoporose Canada et de Santé Canada ont aussi été mis à contribution. Ces équipes ont aussi aidé à faire respecter les directives aux voyageurs rentrant au pays, à surveiller les personnes symptomatiques à faible risque et à effectuer les appels de suivi demandés par le biais de l'outil d'auto-évaluation.

Avec ces ressources supplémentaires, la capacité actuelle est d'environ 2 000 responsables de la gestion des cas et de la recherche des contacts.

Les Ontariens ont collaboré en restant à la maison afin de freiner la propagation. Toutefois, le nombre de contacts par cas augmentera à mesure que les gens retourneront au travail et que d'autres restrictions seront levées.

C'est pourquoi l'Ontario consacre encore plus d'énergie à la recherche des contacts grâce à des ressources du gouvernement fédéral provenant de Santé Canada, de l'Agence de la santé publique du Canada et du ministère de la Défense nationale. Puisque les besoins évoluent, un partenariat avec Statistique Canada a aussi été conclu et permettra de disposer d'un effectif supplémentaire pouvant aller jusqu'à 1 700 employés. Cette main-d'œuvre multilingue expérimentée en protection des données confidentielles, saisie des données et collecte d'informations par téléphone sera appuyée par une solide infrastructure et un système de formation efficace. Santé publique Ontario continuera

de superviser la formation et d'assurer la coordination de ces effectifs supplémentaires.

L'Ontario continuera aussi de constituer une réserve d'employés issus de la fonction publique de l'Ontario (FPO) et du secteur parapublic (SP) de la province et, grâce à l'outil provincial de jumelage des ressources humaines, ces employés pourront être appelés en renfort si nécessaire. Ces réserves d'employés vont plus que doubler l'effectif existant et feront en sorte que l'Ontario sera en mesure de détecter et d'isoler les nouveaux cas et leurs contacts. Elles permettront également aux bureaux de santé publique de remplir leurs autres fonctions et de mener à bien leurs programmes de santé publique les plus importants, notamment les inspections et la vaccination, alors que la province entre en déconfinement.

Nouvelle capacité	4 000 et plus
Bureaux de santé publique locaux	1 500
Santé publique Ontario	60
Santé Canada	140
Statistique Canada	Jusqu'à 1 700
FPO/SP/outil de jumelage des ressources humaines	600 et plus

Systèmes plus performants et technologie améliorée : un système unique de gestion des cas et des contacts pour toute la province

Il est primordial de **mettre à profit la technologie la meilleure** et la plus récente pour aider à l'efficacité et à l'efficience du personnel de gestion des cas et des contacts. Voilà pourquoi l'Ontario a recours au logiciel Salesforce pour déployer une nouvelle solution technologique nuagique de gestion provinciale des cas et des contacts qui permettra d'éliminer les multiples outils utilisés dans l'ensemble de la province et remplacera la base de données provinciale sur les maladies transmissibles (le SIISP) pour la production de rapports sur la COVID-19. La solution Salesforce sera évaluée ultérieurement en vue de son déploiement pour les 70 autres maladies à déclaration obligatoire – et remplacera ainsi complètement le SIISP. Cet outil rendra les processus actuels beaucoup

plus efficaces et réduira la saisie des données et le fardeau administratif lié à la gestion des cas et la recherche des contacts.

La plateforme Salesforce sera adaptée afin d'être utilisée par l'Ontario pendant l'écllosion de COVID-19 grâce à une technologie évolutive, interopérable, adaptable et dotée d'une interface de programmation d'applications (API). On y intégrera les données du Système d'information de laboratoire de l'Ontario (SILO) ce qui éliminera la nécessité, pour le personnel du bureau de santé publique, de saisir à nouveau les données sur la COVID-19 dans le SIISP. Cette plateforme permettra aussi d'extraire des données pour analyse afin de dégager les tendances régionales dans toute la province et d'y cerner les zones actives. Enfin, elle permettra aux résultats de la recherche de contacts d'être acheminés rapidement à du personnel en télétravail, au besoin.

Les travaux se poursuivent avec le réseau de laboratoires pour assurer une coordination et éliminer les obstacles à la saisie des résultats dans le SILO afin qu'ils puissent être transmis aux bureaux de santé publique le plus rapidement possible. Lorsque les patients consulteront les résultats de leur test en ligne, ils pourront saisir des données essentielles dans un formulaire en ligne sécurisé, notamment les renseignements concernant les contacts qui, à leur connaissance, pourraient avoir été exposés au virus. Ces renseignements, ajoutés aux résultats du patient, seront transférés directement vers la plateforme Salesforce pour le bureau de santé publique approprié et permettront d'entreprendre rapidement la gestion des cas. Les dédoublements de tâches et la saisie manuelle des données seront ainsi considérablement réduits, ce qui permettra aux responsables de commencer beaucoup plus tôt leur important travail de recherche et de communication avec les contacts.

Les cas et les contacts pourront également opter pour un suivi par courriel ou messages textes au lieu d'appels téléphoniques.

Protéger la population de l'Ontario : lancement d'une application d'avis d'exposition priorisant le respect de la vie privée

Les avis d'exposition possible au virus sont un aspect essentiel du déconfinement de la province. Alors que les gens retournent au travail et s'adaptent à la « nouvelle normalité », un avis rapide informant d'une possible exposition au virus jouera un rôle important dans la prévention de la propagation de la COVID-19. Les applications d'avis d'exposition complètent, mais ne remplacent pas les efforts traditionnels de recherche des contacts. Elles sont un moyen rapide et anonyme d'être informés d'une possible exposition à la COVID-19.

L'Ontario appuiera le gouvernement fédéral dans le lancement d'une nouvelle application d'avis d'exposition priorisant le respect de la vie privée d'ici les deux prochaines semaines. COVID Alerte a été conçue par Services numériques de l'Ontario et par un groupe de bénévoles de la société Shopify.

COVID Alerte, que les utilisateurs pourront télécharger s'ils le souhaitent, offre aux personnes dont le test est positif pour la COVID-19 la possibilité d'informer de façon anonyme tous les autres utilisateurs de l'application avec qui elles ont été en contact étroit au cours des 14 derniers jours. L'application donne également des conseils de santé publique actualisés concernant l'isolement volontaire, l'autosurveillance des symptômes et les tests de dépistage, afin que la population de l'Ontario puisse prendre les mesures appropriées. COVID Alerte est un moyen rapide, sécurisé et confidentiel d'informer les autres d'une possible exposition au virus.

COVID Alerte ne recueillera jamais de renseignements personnels ou de données de géolocalisation. Elle utilisera plutôt la technologie Bluetooth pour envoyer des codes cryptés et anonymes aux téléphones à proximité aussi dotés de l'application. Cette appli a été conçue à l'aide des plateformes Apple/Google pour l'envoi des avis d'exposition au virus, ce qui garantit que les pratiques exemplaires en protection de la vie privée ont été utilisées.

L'utilisation d'une appli à l'échelle nationale permettra aux Ontariens d'être avisés, sans égard à la province où ils se trouvent, et nous aidera à atteindre notre objectif de déplacements en toute liberté pour tous.

Fonctionnement de l'application

1. Les Ontariens peuvent télécharger COVID Alerte gratuitement.
2. Si un utilisateur de l'appli est positif, il peut accéder à l'outil de visualisation des résultats des tests de laboratoire de l'Ontario pour recevoir un code temporaire généré de façon aléatoire.
3. L'utilisateur peut alors saisir son code temporaire (s'il le souhaite) dans l'application afin que des avis anonymes soient envoyés aux personnes qui ont été possiblement exposées.
4. Si un utilisateur a été en contact avec une autre personne positive qui utilise aussi l'application, il recevra un avis l'informant qu'il a peut-être été exposé à la COVID-19.

Les contacts reçoivent des conseils de santé publique, notamment sur l'isolement volontaire, la surveillance de leurs symptômes et les moyens de passer un test de dépistage.

Résultats

Au fur et à mesure que la province déploiera cette stratégie de gestion des cas et des contacts, elle surveillera les grands indicateurs suivants :

- la communication avec les nouveaux cas dans les 24 heures suivant la réception d'un résultat positif (la cible est établie à 90 % dans le document [Un cadre visant le déconfinement de la province](#));
- la communication avec les contacts étroits d'un nouveau cas dans les 24 heures suivant l'identification du contact;
- le nombre moyen de contacts par cas;
- le nombre d'Ontariens qui utilisent l'application d'avis d'exposition.

Un éventail de paramètres plus large sera élaboré pour mesurer les effets de la stratégie, alors que la Dre Jane Philpott agira comme conseillère spéciale chargée d'appuyer la conception et le déploiement de la nouvelle Plateforme ontarienne des données sur la santé et que le nouveau système de gestion des cas et des contacts sera mis en place.

RÉPONSE RAPIDE

Le ministère de la Santé, en collaboration avec Santé Ontario, Santé publique Ontario et les bureaux de santé publique, a mis sur pied une équipe d'intervention rapide.

Cette équipe se penchera sur les indicateurs actuels et la façon dont la COVID-19 se présente dans les collectivités, puis recommandera et supervisera la mise en place des mesures pouvant être adoptées pour réduire la transmission.

Elle fournira des conseils et des recommandations sur la façon dont les bureaux de santé publique peuvent collaborer avec nos collectivités, nos entreprises, nos fermes, nos usines, nos écoles et nos établissements d'enseignement postsecondaire pour prévenir la COVID-19 et prendre en charge les nouveaux cas lorsqu'ils surviennent.

Prochaines étapes

Les travailleurs de première ligne de la province, y compris ceux qui travaillent dans les bureaux de santé publique de l'Ontario, travaillent sans relâche pour protéger les Ontariens. Le gouvernement de l'Ontario tient à souligner leur dévouement et leur compassion en cette période difficile.

Alors que l'Ontario continue de tester, de rechercher les contacts et d'isoler les cas de COVID-19 et leurs contacts pour empêcher la propagation, cette stratégie augmente la capacité de la province à gérer les cas et à rechercher les contacts. L'Ontario continuera de collaborer avec les bureaux de santé publique à mesure que les éléments de la stratégie seront mis en œuvre, en tenant compte des besoins et des circonstances des différentes régions de la province.

L'augmentation importante du dépistage des personnes symptomatiques et asymptomatiques va de pair avec cette stratégie novatrice et solide de gestion des cas et des contacts qui appuie les bureaux de santé publique à l'aide d'outils et de ressources supplémentaires afin d'empêcher la propagation du virus. La province continuera de chercher de nouveaux moyens et de nouvelles technologies et de se tourner vers la recherche de nouvelles réponses pour s'assurer que nous faisons tout notre possible pour assurer la sécurité de nos familles et de nos collectivités.

Appendice A : Le parcours de la gestion des cas et des contacts

Le parcours de la gestion des cas et des contacts



Le patient veut passer un test

Il se rend au centre de dépistage

Échantillons envoyés au laboratoire

Le patient reçoit son résultat

Le bureau de santé publique contacte le patient : enquête sur le cas

Suivi du patient jusqu'à 14 jours

Qu'est-ce que la gestion des cas?

La gestion des cas comprend l'interaction initiale du bureau de santé publique avec un cas positif, l'enquête pour établir comment la personne a pu contracter la COVID-19 et l'identification de tous les contacts étroits. Chaque cas fera l'objet d'un suivi quotidien jusqu'à 14 jours.

Qu'est-ce que la recherche des contacts?

La recherche des contacts consiste à joindre toutes les personnes qui ont été en contact étroit et soutenu avec une personne positive à la COVID-19. Cette étape est essentielle pour contrôler et

Dans les 24 à 48 heures

Dans les 24 heures



Les contacts sont avisés et placés en isolement volontaire; un test de dépistage leur est offert

Le contact fait l'objet d'un suivi jusqu'à 14 jours

prévenir toute transmission ultérieure du virus. Les responsables de la recherche des contacts informent ces personnes qu'elles sont à risque et les informent des mesures de santé publique appropriées qu'elles devront adopter, soit de s'auto-isoler, de surveiller leurs symptômes et de passer un test de dépistage. Elles feront l'objet d'un suivi quotidien jusqu'à 14 jours.

Qu'est-ce qu'un avis d'exposition au virus?

L'avis d'exposition au virus consiste à aviser les personnes, de manière anonyme, qu'il est possible qu'elles aient été exposées à la COVID-19, et ce, sans recueillir leurs renseignements personnels ni l'endroit où elles sont. Cette étape, qui respecte la vie privée de tous, est essentielle pour contrôler et prévenir toute transmission ultérieure du virus. Les avis d'exposition sont habituellement émis par le biais d'applications mobiles utilisant les téléphones cellulaires (habituellement leur fonction Bluetooth) pour signaler que des téléphones sont près l'un de l'autre. Si une personne utilisant l'appli est positive à la COVID-19, elle peut choisir d'aviser de manière anonyme les autres personnes utilisant l'appli qui ont été près d'elle.

Qu'est-ce qu'un contact étroit?

Un contact étroit se dit de toute personne ayant été en contact physique étroit (moins de 2 mètres) avec une personne atteinte de la COVID-19. Il peut s'agir d'une personne avec qui vous vivez ou travaillez, ou de toute personne auprès de qui vous avez été à moins de 2 mètres pour plus qu'une courte période.

*Remarque : Toute exposition en contexte professionnel dans un établissement de soins de santé sera évaluée séparément.

Comment pratiquer l'isolement volontaire

- Restez à la maison.
- Évitez les contacts avec d'autres personnes.
- Gardez vos distances – au moins 2 mètres.
- Lavez-vous les mains.
- Couvrez votre toux ou vos éternuements de façon appropriée.

- Portez un masque couvrant votre nez et votre bouche lors d'une visite chez le médecin ou s'il est impossible de respecter la distance de 2 mètres.

Quand dois-je porter un couvre-visage ou un masque?

Il est recommandé de porter un couvre-visage (masque non médical) pour réduire la transmission de la COVID-19 lorsque l'éloignement physique et la distance de 2 mètres sont difficiles ou impossibles à respecter.